

Introduction

Les communautés scolaires ne peuvent fonctionner que si toutes les personnes concernées suivent certains principes et des buts communs, qu'elles respectent les règles et les décisions prises pour que la vie et le travail soient sûrs, agréables et efficaces.

Nous offrons :

1. Des leçons modernes et attractives données par des enseignant.e.s qualifié.e.s, engagé.e.s et à l'écoute.
2. Différentes formes d'encadrement comme les études dirigées, les appuis, des conseils pour mieux apprendre, un soutien individuel et une oreille attentive à tout souci.
3. Une intervention rapide en cas de problème.
4. Un programme d'activités culturelles et sportives varié et intéressant.

Nous attendons :

1. A l'extérieur

- 1.1. Sur la voie publique, avant et après l'école, ainsi que lors de tout déplacement dans le cadre scolaire, les élèves se doivent d'être prudent.e.s et respectueux.ses des consignes, lois et règlements.
- 1.2. Les élèves ne sont pas autorisés à fumer (e-cigarettes comprises), à consommer ou à posséder de l'alcool ou de la drogue. Les contrevenant.e.s risquent l'exclusion de l'école.
- 1.3. Les hurlements, bousculades, bagarres, actes et jeux dangereux sont exclus.
- 1.4. Pendant les heures d'école, la pause de midi, les récréations, il est formellement interdit de sortir du périmètre de l'établissement sans autorisation spéciale de la direction et des parents.
- 1.5. Il est interdit de traîner dans les allées de l'immeuble ou d'en empêcher l'accès.
- 1.6. Les élèves arrivent et repartent par l'avant de l'école (sauf les élèves venant à vélo ou en trottinette électrique).

2. A l'école

- 2.1. Chacun est prié de faire un effort important dans le domaine des relations avec les autres. Il ne doit y avoir ni grossièretés, ni violence, ni désobéissance, ni irrespect, ni agressivité.
- 2.2. Pas de fumée, e-cigarettes comprises.
- 2.3. Les trottinettes se rangent dans le coin devant la porte d'entrée de l'école, les trottinettes électriques et les vélos dans la cour. Un cadenas est à prévoir.
- 2.4. Les élèves portent une tenue correcte (pas de ventre à l'air, pas de sous-vêtements qui dépassent, pas de jeans troués, pas de vêtements de sport, pas de couvre-chefs, pas de grands décolletés, pas de cheveux teints d'une couleur non naturelle...).
- 2.5. Les téléphones éteints seront mis dans une boîte chaque matin et rendus à 16h30. Tout téléphone qui ne sera pas mis dans la boîte sera confisqué et l'élève passible d'autres sanctions. Les montres connectées sont interdites.
- 2.6. Tout dégât volontaire (taches, graffitis, chewing-gums,...) entraîne des sanctions et des frais de remise en état.
- 2.7. Il est interdit de mâcher du chewing-gum (pendant les récréations aussi).
- 2.8. Les déchets sont triés, le papier et les piles récupérés. Les élèves utilisent à cet effet les poubelles de tri.

- 2.9. Chaque élève reçoit un carnet de devoirs Bersot et utilise exclusivement ce dernier. Il/elle doit le garder en parfait état tout au long de l'année et l'avoir en permanence dans son cartable. Tout carnet perdu/trop endommagé sera facturé CHF 12.-.
- 2.10. Chaque élève reçoit une fourre dans laquelle ranger ses évaluations. Il/elle doit régulièrement les déposer chez lui/elle.
- 2.11. Les boissons énergisantes sont interdites, les boissons sucrées et les sodas fortement déconseillés.

3. Horaires / Arrivées tardives

- 3.1. Les élèves qui arrivent avant 8h00 à l'école vont dans la cour.
- 3.2. A 8h05 les élèves se mettent par deux aux endroits assignés et attendent que les enseignant.e.s viennent les chercher. Ils/elles entrent ensuite calmement dans l'école, posent leur veste à l'extérieur de la classe, mettent leurs pantoufles (obligatoires), entrent en classe et sortent leurs affaires pour la leçon à venir.
- 3.3. A 8h10 les cours commencent.
- 3.4. Si un.e élève est en retard (dès 8h10), il/elle s'annonce au secrétariat en arrivant ainsi que la raison du retard.
- 3.5. Un.e élève arrivé.e 3 x en retard sera gardé.e après 16h30 ou le mercredi à 11h30.
- 3.6. Les retards et les absences sont notés dans le logiciel Cyrus.

4. En classe

- 4.1. Les élèves ont toujours tout leur matériel.
- 4.2. Les élèves n'ont le droit ni de manger ni de boire.
- 4.3. Les élèves se tiennent droit sur leur chaise, ne se balancent pas.
- 4.4. Les élèves n'écrivent pas au stylo feutre, font leurs corrections en vert ou au crayon gris
- 4.5. Tous les livres et cahiers doivent être couverts, titrés, étiquetés, tout au long de l'année.
- 4.6. Si un.e élève veut prendre la parole, il/elle lève la main et attend que l'enseignant.e la lui donne.
- 4.6. Tout comportement inadéquat (impolitesse, bavardage, oubli, etc.) est noté et aboutira à des sanctions, puis à la moyenne de comportement de fin de trimestre (voir sous « mesures disciplinaires »).
- 4.8. Un.e élève ayant un comportement inadéquat pourra être renvoyé.e de la classe pendant une partie de la leçon pour se calmer. En cas de comportement extrême, l'élève sera renvoyé.e de la classe avec un « avis de renvoi » à faire signer par ses parents.
- 4.9. Une tricherie lors d'un test vaut la note de 1 et un appel aux parents.
- 4.10. A la fin du cours, les élèves rangent leurs affaires, laissent leur pupitre en ordre et ramassent les papiers par terre.

5. Récréations

- 5.1. Les élèves sortent de la classe et vont dans la cour centrale de l'école.
- 5.2. Ils.elles restent visibles pour les enseignant.e.s qui surveillent.
- 5.3. Ils.elles ne marchent pas sur l'herbe lorsqu'elle est mouillée.

6. Toiletttes

- 6.1. Les élèves ne vont pas aux toilettes pendant les cours.
- 6.2. Pendant les pauses, les élèves demandent à un adulte la permission d'aller aux toilettes.

7. Pause de midi / Repas

- 7.1. Les élèves mangent en deux services à 11h30 et à 12h05, en alternance.
- 7.2. Le groupe qui mange le fait calmement et proprement, se sert de manière à finir son assiette, laisse sa place en ordre.
- 7.3. Par groupe de deux, les élèves sont responsables à tour de rôle de débarrasser les tables, d'essuyer la vaisselle, etc. Si un.e élève est absent.e, il.elle aidera à son retour.

8. Absences

- 8.1. Les parents préviennent l'école par mail (info@bersot.ch), téléphone ou Klapp. S'ils ne l'ont pas fait, c'est l'école qui les appelle.
- 8.2. Un.e élève absent.e recevra les documents importants par Klapp. Il.elle devra revenir à l'école en ayant fait ses devoirs.
- 8.3. Si un.e élève devait revenir après une absence sans être à jour, il.elle resterait à l'école à 16h30 pour rattraper les thèmes manqués.
- 8.4. En cas d'absence de longue durée, le rattrapage se fera aux études dirigées ou le mercredi à 11h45 selon les tâches/évaluations concernés.
- 8.5. Les absences sont indiquées dans les bulletins de notes.

9. Travaux / fin de semaine

- 9.1. Les notes obtenues aux évaluations et les annotations de discipline et d'application sont indiquées sur le logiciel Cyrus.
- 9.2. Un conseil de classe a lieu régulièrement. Le.la délégué.e de classe et son adjoint.e préparent ces séances.
- 9.3. Un conseil d'école a lieu 3-4 fois par an. Il est composé des deux délégué.e.s de chaque classe et de Madame Brunel.

10. Etudes dirigées

- 10.1. Un règlement spécifique concernant les études dirigées est affiché dans chaque classe.
- 10.2. Le lundi et le vendredi à 16h15, c'est le « quart d'heure lecture » : les élèves arrêtent de faire leurs devoirs et lisent leur livre.
- 10.3. Les autres jours, les élèves commencent leurs études par 10 minutes de révision de vocabulaire (anglais, allemand ou latin).
- 10.4. Chaque semaine, un.e élève est responsable de passer le balai après les études ainsi que le mercredi à 11h30.

Règlement 2026-2027



Mesures disciplinaires

Les déviances au règlement amènent une sanction, selon la progression suivante :

Etape 1

Les enseignant.e.s notent dans le logiciel tous les problèmes d'application (oublis, devoirs non faits/DNF, devoirs incomplets/DI,...) et de discipline (impolitesse, dérange, renvoi, etc.). Les parents reçoivent un code pour accéder à leur compte dans le logiciel Cyrus et peuvent en tout temps consulter les annotations (et les notes) de leur enfant.

Ces points permettent d'établir les moyennes de discipline et d'application des bulletins de notes trimestriels (liste des points sur la page suivante).

De plus, les élèves ayant des DNF ou des DI seront retenu.e.s pour rattraper leurs devoirs.

En 9^{ème} : les élèves reçoivent des jetons en cas de journée sans annotations. Ils/elles pourront utiliser ces jetons pour « acheter » diverses choses (que le prof passe le balai à leur place, un dixième sur la note de comportement, etc.).

En 10^{ème} : pour l'application et la discipline, il y a aussi des points bonus qui permettent de rattraper les points négatifs, si l'élève n'a aucune remarque pendant 1 semaine.

Etape 2

Quand le total atteint 7 points négatifs en discipline ou en application, l'élève devra rester à l'école le mercredi suivant, de 11h45 à 12h45.

Quand le total de 7 est atteint **en l'espace de deux semaines ou moins**, l'élève est convoqué.e avec ses parents à un rendez-vous avec le pédagogue responsable qui mettra sur pied avec eux un plan d'action et un suivi qui coûtera au minimum CHF 180.-.

Lorsque les dysfonctionnements s'accumulent ou que l'élève a posé un problème grave (grande impolitesse, vol, violence avérée, dégradation du matériel, fumée,...), la Direction décidera de la sanction nécessaire (travail d'intérêt général, cours par zoom, exclusion du camp et/ou de sorties, jour/s de renvoi, etc.).

Etape 3

Lorsque toutes les mesures nécessaires ont été prises et qu'il n'y a pas d'amélioration, l'élève est renvoyé.e de l'école Bersot.

Fonctionnement des annotations

1. Application

- | | | |
|--------------------|-----|-----------|
| - Devoir non fait | DNF | 0.6 point |
| - Devoir incomplet | DI | 0.3 point |
| - Oubli | | 0.3 point |
| - Négligence | | 0.3 point |

2. Discipline

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - Dérange | 0.6 point |
| - Désobéissance | 0.6 point |
| - Bavardage | 0.3 point |
| - Grossièreté | 0.6 point |
| - Impolitesse | 0.6 point |
| - Chewing-gum | 0.6 point |
| - Non-respect du matériel | 0.6 point |
| - Renvoi de classe | 1.0 point |

3. Bonus (pour les élèves de 10^{ème} uniquement)

1 semaine sans annotation : 1 point de bonus.

Toutes les annotations seront indiquées au fur et à mesure dans le logiciel Cyrus.

A la fin du trimestre, le logiciel aura calculé les notes d'application et de discipline de chaque élève, note qui sera ensuite évaluée par la Direction, éventuellement ajustée, puis indiquée dans le bulletin de notes trimestriel.

Règlement 2026-2027



Nous soussigné.e.s avons pris connaissance du règlement de l'école Bersot 26-27 et notre enfant s'engage à le respecter.

Date :

Nom de l'élève :

Signature de l'élève

Signature des parents